

Session 26 - Vers un nouveau contrat social entre les générations ?

Antoine Bozio

Alors qu'après la seconde guerre mondiale les jeunes générations voyaient la promesse d'un avenir plus radieux que celui, dramatique, vécu par leurs parents, l'équation semble s'être aujourd'hui inversée.

Dans les années 1950-60, le plein emploi, les prix bas de l'immobilier, la forte croissance des salaires semblaient autant de promesses pour une jeunesse à qui le monde tendait les bras. A l'inverse, leurs aînés subissaient à rebours les effets de la guerre, l'inflation ayant réduit fortement l'épargne constituée, et leurs droits à la retraite, modestes, ne permettant pas d'échapper à une pauvreté endémique parmi les personnes âgées. Les gains d'espérance de vie, jusque dans les années 1980, se concentrent aux âges jeunes, pendant les premières années de vie et largement avant l'âge de la retraite. Qui se souvient qu'en 1960 le pourcentage de Français de plus de 65 ans bénéficiant du minimum vieillesse atteignait 47 % ? qu'en 1970 le taux de pauvreté des plus de 65 ans était de 35 % contre 17 % pour l'ensemble de la population ?

Aujourd'hui, la situation des seniors s'est fortement améliorée et c'est, à l'inverse, les plus jeunes générations qui semblent faire face à des difficultés sociales et économiques importantes. La pauvreté des plus âgés a fortement baissé pour être aujourd'hui inférieure de celle constatée pour l'ensemble de la population : le taux de pauvreté des retraités français en 2016 est de 6,6 % contre 14 % pour l'ensemble de la population. Le taux de pauvreté des jeunes de 18 à 29 ans atteint lui 20,1 %. Le taux d'emploi des seniors a progressé largement depuis les années 1990, alors que le taux d'emploi des jeunes a décliné sous l'effet du chômage et des études plus longues. L'accès au logement est aussi fortement ségrégué par âge, la proportion de propriétaires ayant cru fortement pour les plus de 50 ans, l'effet exclusion du marché du logement est beaucoup plus sensible pour les jeunes ménages, malgré des conditions d'emprunt exceptionnellement bas. Si l'on ajoute à ce tableau la dégradation environnementale, et l'ampleur des dettes publiques transmises aux plus jeunes générations, il n'est pas étonnant qu'on entende souvent l'idée que les jeunes générations actuelles seront les premières à vivre moins bien que leur parent. L'idée d'un progrès continual au bénéfice des plus jeunes semble désormais appartenir au passé.

Les évolutions économiques récentes mettent à mal le contrat social passé dans l'après-guerre entre générations. Ce contrat social a *de facto* organisé, selon des formes différentes, des transferts importants entre générations, notamment au profit des plus âgés sous la forme de système de retraite en répartition. Certains ont ainsi avancé l'idée d'une « guerre des générations », où les plus jeunes cessaient de soutenir le système de protection sociale, demanderait son abolition au profit de moyens plus individuels de préparation de la retraite. Ce qu'on observe aujourd'hui ne corrobore pas ce diagnostic pessimiste. D'abord, les solidarités familiales intergénérationnelles sont restées très vivaces. Les grands-parents s'occupent de leur petits enfants comme jamais, les transferts descendants (donations, soutien financiers) continuent jusqu'à des âges avancés des enfants, et les générations de jeunes retraités sont aussi en première ligne pour participer à l'aide à leurs parents dépendants. Le repli générationnel n'est visiblement pas à l'ordre du jour.

Faut-il donc, comme l'invite le titre de cette session, renouveler le contrat social entre les générations ? La réponse tient avant tout à la réforme de nos systèmes de protection sociale. Le renouvellement du contrat social devrait passer dans la clarification des objectifs de ces systèmes,

qui ne peuvent être vus simplement comme des transferts des jeunes vers les plus âgés, mais avant tout comme la réalisation de transferts intertemporels, où en cotisant soi-même, on cotise pour ses aînés. Les réformes de retraite entreprises en Suède, en Italie, et aujourd’hui en France, visent ainsi à clarifier le lien contributif des systèmes en répartition européen afin de renforcer la lisibilité du lien contributif. Si on cotise bien pour les pensions des retraités actuels, on cotise aussi pour soi, pourvu que le lien entre ces cotisations et les droits à pension soit bien garanti.

Une fois que le lien contributif du financement de retraite est assuré, cela permet de clarifier les objectifs des autres parties du système de protection sociale : de l’investissement dans les jeunes enfants, un investissement d’avenir, à la prise en charge des personnes âgées en perte d’autonomie, tout en passant dans la modification de nos empreintes sur l’environnement. Nos priorités peuvent ainsi se redessiner au profit de l’investissement dans l’avenir que toutes les générations, des plus jeunes aux plus âgées, souhaite voir le jour. Il ne faudrait d’ailleurs pas oublier que les plus jeunes générations qui subiront nos décisions aujourd’hui sont celles qui ne sont pas encore nées.